

DIOCESE DE NIMES
ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Saint Hippolyte du Fort, le 14 janvier 2023

Aux fidèles de l'Ensemble paroissial Saint Hippolyte du Fort

Objet : Les intentions de messe

Chers frères et sœurs,
Que la grâce et la paix du Seigneur soient avec vous !

Je viens vers vous pour vous rappeler une pratique de l'Eglise que plusieurs d'entre vous connaissent, mais qui semble disparaître. Il s'agit de la **demande de messe**. Il est un constat que cette pratique a fortement diminué dans notre Ensemble paroissial en particulier. C'est ainsi que je me fais le devoir de vous adresser cette lettre de prise de connaissance pour les uns et de rappel pour les autres.

L'intention de messe est une demande à Dieu d'agir en faveur de la personne, de l'action ou des activités humaines pour lesquelles on prie pendant la Sainte messe. C'est donc l'expression de foi à Dieu en lui demandant d'agir avec puissance sur sa création, ses créatures et toute l'activité humaine. Concrètement, vous pouvez demander des messes pour :

- **une action de grâce** pour un événement de votre vie : anniversaire de naissance, de baptême, de mariage, une grâce reçue, un projet réussi ...
- **la protection divine** : au service, au sport, pendant le voyage ...
- **des intentions qui vous tiennent à cœur** : la paix dans le monde, l'Evangelisation, les vocations, les dirigeants politiques, la bonne gouvernance, les réfugiés ...
- **les proches** : parents, enfants, membres de famille, voisins ... dans toutes les circonstances de leur vie (joie, difficulté, maladie ...)
- **les défunts** : un geste de respect et de communion à nos frères et sœurs qui nous ont précédés en demandant à Dieu de les accueillir dans son Royaume pour le repos éternel.

Par ailleurs, le montant fixé par l'Eglise pour une intention de messe n'est pas à confondre à l'offrande que nous déposons dans des corbeilles à l'offertoire pendant la messe, aux obsèques, au baptême, au mariage ou à un quelconque rassemblement religieux. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Conférence des Evêques de France a proposé les montants ci-après :

- une intention de messe : 18 euros
- une neuvaine : 180 euros
- un trentain : 630 euros

Je précise que les messes ne sont pas seulement célébrées les dimanches. Etant donné que je célèbre chaque jour soit dans des églises, soit dans des maisons de retraite ou de santé, vous pouvez déposer vos intentions en proposant les jours de célébration même à votre absence.

Frères et sœurs, je vous exhorte à revenir à cette pratique de foi qui risque de s'éteindre.

Que Dieu vous bénisse.

Père Edouard MAKOKO

Curé

